

Rencontre FSU 01 – Cabinet de la présidence de la République – Vie TROP Chère Gex, le 31 Mai 2018

Cette rencontre s'est déroulée à la demande de l'antenne FSU du Pays de Gex.



Présents :

- **Pour la FSU de l'Ain** : Juliette COATRIEUX (SNUipp-FSU), Yoann ROBERT (SNUipp-FSU)
- **Pour l'Education Nationale** : M Lichet, responsable du projet numérique et du développement territorial
- **Pour l'Etat** : Mme Argouarch, directrice adjointe du cabinet de la présidence
- **Pour la sous-préfecture** : Mme Sanson, chargée des relations transfrontalières à la sous-préfecture de Gex

En préambule, nous avons abordé le contexte politique actuel :

- incertitudes autour de la révision des aides sociales,
- menaces qui pèsent sur le paritarisme dans la Fonction Publique (1^{er} pas vers le détricotage du statut),
- mesures qui portent un coup au pouvoir d'achat des fonctionnaires (gel du point d'indice, report des mesures PPCR d'un an, réinstauration du jour de carence, hausse de la CSG mal compensée).

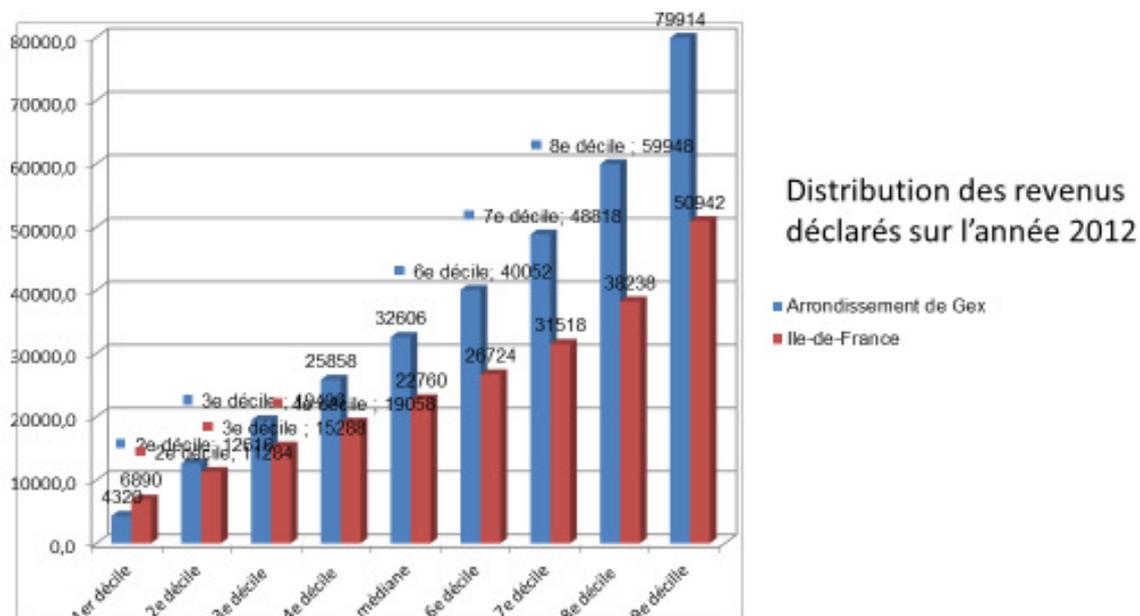
Puis le contexte local relatif à la Vie TROP Chère : (*PowerPoint* ici <http://01.snuipp.fr/spip.php?article928>)

Ce territoire fait partie du futur pôle métropolitain en constitution autour de Genève. Il est à ce titre directement impacté par le niveau de vie de cette métropole suisse, 2^{ème} ville la plus chère du monde (après Zurich). **Le Pays de Gex est ainsi l'arrondissement dans lequel le revenu médian est le plus élevé de France, ce qui s'explique notamment par le fait que 59 % des actifs ont un emploi en Suisse voisine.** Ces revenus élevés ne concernent pourtant qu'une partie des habitants, dans la mesure où les travailleurs sur le territoire français perçoivent des salaires 2, 3 voire 4 fois inférieurs.

Ainsi nos territoires se caractérisent par de **très fortes inégalités socio-économiques, avec le rapport interdécile le plus élevé de tous les arrondissements de France.**

Contre la vie TROP chère

- Les revenus les plus élevés de France :



En ce qui concerne la Fonction Publique, **les revenus des agents de l'Etat en poste dans le Pays de Gex sont inférieurs à la moyenne française**. Cela peut s'expliquer en partie du fait de la faible ancienneté de ces agents affectés à un territoire peu attractif. L'ensemble du personnel de chacune des administrations de l'Etat est ainsi composé d'une proportion « d'entrants dans le métier » très importante. Face à la faiblesse de leur pouvoir d'achat, accentuée par la cherté de la vie mesurée dans le Pays de Gex, nous assistons à un **turn-over des personnels de grande ampleur**, sachant par exemple que sur les plus de 550 enseignants du 1er degré, près d'un quart sont des entrants dans le métier (avec 2 ans ou moins d'expérience).

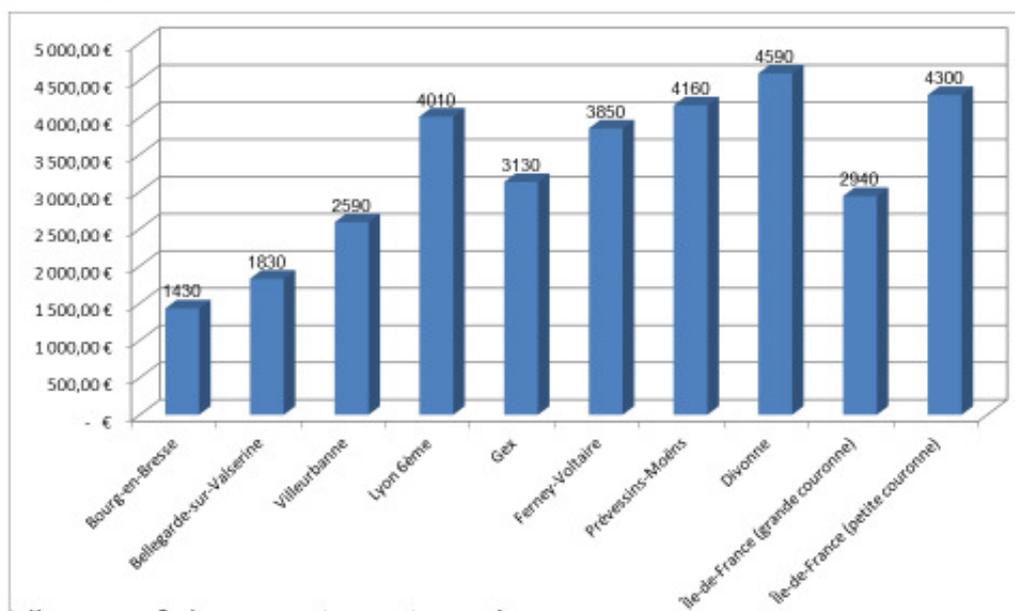
La cherté de la vie se manifeste principalement **par le coût du logement excessif**, premier pôle de dépense des budgets des ménages. En effet, dans le Pays de Gex, le prix de l'immobilier (à l'achat dans l'ancien) est supérieur à celui mesuré dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, et correspond aux prix pratiqués dans la petite couronne parisienne. Ceci freine considérablement les fonctionnaires dans leur projet d'acquisition d'un logement.

La grande majorité des fonctionnaires vit donc dans le parc locatif. Or, à titre d'exemple dans le parc privé, nous relevons ce jour pour un T2 de 45 m² des loyers de 890 € à Gex, 1 130 € à Prevessin, de 700 € à Lyon, 500 € à Beynost, et entre 1 000 et 1 500 € à Paris selon les arrondissements.

Contre la vie TROP chère

- Des prix élevés dans l'immobilier :

En 2016



Prix médian au m² des appartements anciens.

La « norme locale » pour un jeune enseignant est de vivre en colocation, dans un studio ou une chambre louée chez l'habitant, et dans la majorité des cas dans un logement social.

Un glissement de population s'effectue entre le Pays de Gex et le bassin bellegardien. Les salariés français du Pays de Gex sont obligés d'aller se loger sur Bellegarde et son bassin.

Pourtant, contrairement aux agglomérations lyonnaise ou parisienne, **les fonctionnaires d'Etat affectés dans ces territoires ne bénéficient d'aucune indemnité de résidence, ce qui constitue selon nous une réelle injustice sociale**.

Enfin, alors que certains employeurs (banque, assurance, grande distribution ...) ainsi que la plupart des collectivités locales (communes, communauté de communes du Pays de Gex, conseil départemental de l'Ain) ont mis en place des primes compensatoires de vie chère pour leurs employés, l'Etat continue à ne pas reconnaître la réalité de la cherté de la vie pour ses fonctionnaires.

En conclusion, tous ces éléments conjugués (éloignement des centres urbains français, isolement géographique et surtout de la cherté de la vie) concourent à rendre inattractif ce territoire dont les services publics subissent un turn-over très important, **ce qui nuit à la qualité du service rendu à la population, malgré l'investissement sans faille des agents de l'Etat.**

Nous avons abordé dans le détail les points suivants :

1. *L'indemnité de résidence*
2. *La demande d'inspection générale du Genevois français*
3. *Les dispositifs compensatoires existants : AIP, ASIA Pays de Gex, PSI ...*
4. *Pour une Prime de vie TROP chère*
5. *L'accès au logement*

1. L'indemnité de Résidence (IR)

La FSU expose l'injustice sociale vécue par les agents affectés dans le Pays de Gex qui ne bénéficient pas de cette indemnité de résidence quand les fonctionnaires affectés à Lyon (et les communes de son agglomération) perçoivent 1 % de plus sur leur salaire (et même 3 % pour les agents affectés à Paris ou Nice Côte d'Azur).

Nous avons rencontré Mme la Députée de la 3^{ème} circonscription de l'Ain en novembre 2017. Cette dernière a récemment interpellé le secrétaire d'état auprès du ministre des comptes publics à propos de l'absence d'indemnité de résidence pour les fonctionnaires du Pays de Gex (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-7476QE.htm>), contrairement aux collègues nommés dans des communes de l'Ain rattachées à l'agglomération lyonnaise.

Cette disposition est prévue par le texte PPCR du gouvernement précédent (accord en vigueur, relatif à l'avenir de la FP de 2016) en pages 6-7 :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statut_et_remunerations/PPCR/accord_PPCR.pdf

Assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire

« Un groupe de travail avec les organisations membres du CCFP sera instauré pour examiner l'ensemble de ces dispositifs en vue de les rénover et notamment de réexaminer le dispositif de l'indemnité de résidence pour mieux prendre en compte les problématiques de coût de la vie, sur la base d'analyses comparatives entre les territoires, tout en garantissant les droits des agents déjà en fonctions »

La FSU demande donc la réévaluation des zonages du coût de la vie pour l'attribution de l'IR aux agents affectés dans le Pays de Gex et le bassin bellegardien (la dernière mise à jour du zonage date de 2001).

Nous ne nous leurrerons pas : l'impact d'une telle mesure serait limité en termes de pouvoir d'achat, mais nous estimons indispensable l'instauration de cette IR pour des raisons de justice sociale qui paraissent évidentes.

2. Demande d'Inspection générale du Genevois français

La FSU rappelle la demande conjointe des Préfets de Haute Savoie, de l'Ain et de la région Rhône-Alpes de réalisation d'une inspection générale interministérielle du genevois français (fin 2015) afin qu'un audit sur le coût de la vie soit réalisé sur ce secteur.

Le Sous-Préfet rencontré en octobre 2017 s'est engagé à faire remonter cette demande « pleine de bon sens ». Ce dispositif permettrait à un niveau national de faire connaître les réelles problématiques locales.

3. Les dispositifs compensatoires existants

a. Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat (AIP)

Cette Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat est perçue par tout agent public lors de leur première prise de fonction (500 €).

Cette aide (soumise à un plafond de ressources) peut monter jusqu'à 900 € en cas d'affectation :

- dans les quartiers estampillés « politique de la ville ».
- en région Ile de France ou en région PACA

b. Aide Spécifique d'Initiative Académique (ASIA) Pays de Gex

Cette Aide NON cumulable avec l'AIP est attribuée aux enseignants affectés dans le Pays de Gex ET vivants dans le parc privé (actuellement 650 € une seule fois). Maigre « prime d'installation » en comparaison de l'AIP (150 € de plus, à condition de loger dans le parc privé !) ... La DSDEN confirme que que l'ASIA Pays de Gex sera réévaluée à ... 700 € dès la rentrée prochaine.

c. Prime Spéciale d'Installation (PSI) perçue par les néo titulaires affectés à la région parisienne et à l'agglomération lilloise

Nous informons le cabinet de l'Élysée de l'existence d'une Prime Spéciale d'Installation de 2 000 € attribuée aux néo titulaires affectés à une commune de l'agglomération lilloise ou en Ile de France (décret de 1989). Il est pris note de l'existence du dispositif instauré à l'époque pour favoriser l'implantation de fonctionnaires ...

En conséquence à titre d'exemple :

- un néo titulaire affecté dans une zone rurale de l'académie (Loire ou Bresse par exemple) peut bénéficier de l'AIP de 500 € (comme tout néo titulaire sur la majorité du territoire)
- un néo titulaire affecté en quartier « politique de la ville » bénéficie de l'AIP de 900 €
- un néo titulaire affecté en Ile De France ou à Lille touche une prime de 2 000 € (PSI)
- un néo titulaire affecté dans le Pays de Gex touche l'ASIA Pays de Gex (650 € et bientôt 700 €) **SI et seulement SI** il est logé dans le parc privé du Pays de Gex. Sinon il touchera ... l'AIP dans un rares secteurs de France où la vie est très chère ET ne bénéficiant PAS de dispositif spécifique d'aide !

L'analyse comparative de ces dispositifs existants confirme le sentiment d'injustice sociale largement partagé par les enseignants dans le Pays de Gex, ce sur quoi a insisté la FSU au cours de cette rencontre.

4. Prime de vie chère

Des dispositifs équivalents existent dans les secteurs d'activités suivants :

- Fonction publique territoriale (la plupart des mairies, la communauté de communes du Pays de Gex, le conseil départemental de l'Ain pour les personnels ATOS)
- Certaines banque, assurances, grande distribution ...
- La Poste (qui a en mars 2018 octroyé une prime de vie chère de 100 €)

Nous exerçons actuellement un recensement de l'ensemble des primes existantes. Elles oscillent entre 60 et 150 € mensuels.

La FSU revendique l'attribution d'une prime de vie chère octroyée aux fonctionnaires d'état du genevois français et du bassin bellegardien (environ 2 000 à 2 500 agents) qui pourrait être financée par la Contribution Franco-Genevoise (CFG). Comme le prévoit l'accord signé en 1973, nous avons souhaité, conjointement avec madame la directrice adjointe de cabinet, par soucis de transparence, connaître la nature exacte des projets départementaux financés par la CFG.

Pour mémoire, la CFG est née d'un accord de 1973 entre le canton de Genève et la France. Elle est basée sur « *les charges publiques que certaines communes de l'Ain et de la Haute Savoie supportent à raison de leurs habitants travaillant à Genève* ». En 2017, elle représentait 241 M d'€ répartis entre la Haute-Savoie (pour environ 76 %) et l'Ain (24 %, soit près de 56 M d'€). Ce sont les conseils départementaux qui gèrent et redistribuent plus de la moitié de cette somme aux communes (et récemment aux ComCom) au prorata de leur population frontalière (1 800 € par frontalier !).

De l'argent, il y en a donc ...

5. L'accès au logement

Genève est la 2^{ème} ville la plus chère du monde après Zurich, ce qui n'est pas sans conséquence sur le coût du logement dans le Pays de Gex. La « norme » pour un enseignant nouvellement nommé est donc de se loger en colocation, dans un logement social ou dans un petit logement du parc privé. Sachant que certains collègues ont à financer 2 logements (un gessien et un dans leur région d'origine où vit souvent leur conjoint).

Il existe actuellement un contingent de 10 % de logements sociaux « réservés fonctionnaires » (contre 5 % au niveau national). L'attribution est orchestrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en lien avec le service Action Sociale de la DSDEN de l'Ain. Si les procédures d'attribution se sont simplifiées dernièrement, il n'en demeure pas moins que le délai moyen d'obtention d'un logement social reste de 5 mois. Or les mutations de la plupart des enseignants interviennent à la mi-juin, ce qui laisse peu de temps pour s'organiser avant la rentrée scolaire suivante.

Pour mémoire, une commission « cas bloqués » (regroupant 2 fois par an les bailleurs, les collectivités locales, l'E.N. et la sous-préfecture) se réunit depuis 2016 pour étudier quelques situations d'urgence.

Toutefois, pour le FSU, si des avancées (bien qu'insuffisantes) sont à noter au sujet de la construction de logements sociaux dans le Pays de Gex, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là de solutions transitoires pour les agents publics affectés sur ce territoire, qui éprouvent de grandes difficultés à s'installer sur le long terme. La FSU, en qualité de représentants des personnels, a renouvelé sa demande à participer aux commissions « cas bloqués ».

Le taux de vacance le plus court de France (et donc incompressible) ainsi que le manque de logements sociaux sont responsables à nos yeux de cette situation. La FSU regrette que les élus locaux n'aient pas accepté les recommandations de l'État dans le Programme Local de l'Habitat et restent à 20 % de construction des logements sociaux (contre 30 % dans le PLH). Une révision de la CCPG est prévue en fin d'année 2018.

Enfin, la FSU souhaite savoir où en est la demande supposément déposée par la précédente députée en 2016, concernant le projet du Ministère de la Fonction publique de construire 300 logements (90 % réservés pour les fonctionnaires d'état, 10% pour le privé au faible pouvoir d'achat, type employé de la Poste). Un projet similaire est actuellement en cours sur Paris (600 logements). Il est financé par des caisses de retraites complémentaires

La FSU 01 se satisfait de la qualité du dialogue engagé avec le cabinet de la présidence de la République. Nous saluons également le vif intérêt porté par la directrice adjointe du cabinet de la présidence, perçu au travers des nombreuses questions qu'elle a pu poser. Il semble acquis que la spécificité du pays de Gex en termes de vie chère l'ait interpellée. Elle s'est engagée à produire rapidement un retour écrit sur les points que nous avons abordés. Nous le communiquerons à sa réception.

Parallèlement, nous notons avec « enthousiasme » la volonté de la DSDEN de mettre en place une « démarche expérimentale de gestion de proximité des ressources humaines » visant la stabilité des équipes et la continuité pédagogique. Expérimentation qui visiblement reste à construire totalement ... à suivre ...

Nous demanderons à y être associés en qualité de représentants des personnels.

Plus que jamais, la FSU continue d'investir ce dossier dans l'intérêt des personnels représentés et poursuit son engagement en faveur d'un service public de qualité.

Juliette COATRIEUX et Yoann ROBERT (SNUipp-FSU 01)



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**